

## Délibération n° 2017-11-12

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017

### Objet

Plans de  
financement :  
Création d'un pôle  
enfance-jeunesse

### Rapporteur

VEISSIERE Bernard

### Date de convocation

6 décembre 2017

### Date d'affichage du compte-rendu

19 décembre 2017

### Nombre de conseillers

En exercice : 126  
Présents : 94  
Votants : 105  
Pour : 105  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAGESSE Pierre (suppléant de LETELLIER Josiane), PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, PIERZCHALA Freddie, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard

Absents ayant donné pouvoir (11) : BRUN Pascale à MAHOUDEAUX Gaëlle, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, ESBELIN Nicole à LAGARDE Maguy, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, LANCRENON Maria à ALLART Sébastien, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à ALETON Danielle, SAUX Marie-Pierre à THEVIER Gérard.

Absents représentés (4) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, FRADIN Guy, LETELLIER Josiane.

Absents (21) : BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, COSTON Marie, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et portant statuts, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire souhaite poursuivre le projet de l'ancienne communauté de communes Bassin Minier Montagne relatif à la création un pôle enfance-jeunesse à Brassac-les-Mines ;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs de cette opération sont :

- de regrouper l'ensemble des services enfance-jeunesse sur un même site, ce qui permet de mutualiser les moyens et les locaux, et par conséquent de réaliser des économies de fonctionnement ;
- d'offrir des locaux parfaitement adaptés, répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité ;
- de proposer une offre de qualité au plus large public possible (de quelques mois jusqu'à 17 ans : RAM, ALSH, école des sports, pôle ados, accueil jeunes) et de suivre l'enfant/le jeune tout au long du « parcours » élaboré par le service enfance-jeunesse dans un objectif pédagogique ;

VU le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	1 671 241,04	Conseil régional	306 000,00	15,83 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	146 734,00	Conseil départemental	174 722,00	9,04 %
Frais et charges annexes	115 466,40	État (DSIL)	459 915,00	23,79 %
		CAF	58 000,00	3,00 %
		Leader	220 704,35	11,41 %
		Autofinancement	714 100,09	36,93 %
<b>Total</b>	<b>1 933 441,44€</b>	<b>Total</b>	<b>1 933 441,44€</b>	<b>100 %</b>

**CONSIDÉRANT** que, pour la demande de subvention LEADER, les dépenses retenues sont les suivantes :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	993 464,56	Conseil régional	198 692,91	20 %
		Conseil départemental	90 066,73	9,07 %
		État (DSIL)	248 366,14	25 %
		CAF	36 928,06	3,72 %
		Leader	220 704,35	22,21 %
		Autofinancement	198 706,37	20 %
<b>Total</b>	<b>993 464,56</b>	<b>Total</b>	<b>993 464,56</b>	<b>100 %</b>

**CONSIDÉRANT** que ce plan de financement pourra être amené à évoluer en fonction des notifications de subventions des différents financeurs ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- valider le plan de financement prévisionnel du projet communautaire ;
- valider la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements nécessaires (État, Conseil régional, fonds européens, participations privées etc.) à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 21/12/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/12/2017

